



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LONGLAVILLE

SEANCE DU 20 JUILLET 2022 à 18H00

Sous la Présidence de Monsieur Hamdi TOUDMA, Maire de la commune

**Présents** : M. Hamdi TOUDMA, Maire, M. Christophe GASPAROTTO, Mme Christine MELONI, M. Papa MBAYE, Maires-Adjoints,  
M. André DAQUINO, M. Philippe PISIU, Conseillers Municipaux délégués,  
Mme Hedjila MAROCCOU, M. Kamen KEMMOUN, Mme Sylvie HASSAN, M. GUERRA Maxime, Mme Micheline VERDUN, M. Jean DIMONTE, M. Pascal VALENTINI, Mme Marie-Thérèse SOHYER, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration :**

Mme Véronique FURGAUT est représentée par M. Hamdi TOUDMA  
Mme Régine LESUEUR est représentée par Mme Christine MELONI  
M. Guillaume GOTTI est représenté par M. Papa MBAYE  
Mme Jeanne PICA est représentée par M. Pascal VALENTINI

**Excusé** : Mme Zeynep KOCA

**Secrétaire de séance** : M. MBAYE Papa

Nombre de conseillers :

*En exercice : 19*

*Présents : 14*

*Votants : 18*

### DELIBERATION N°47/2022

**Objet** : Arrêt du projet de révision n°2 du plan local d'urbanisme en cours

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le projet de révision n°2 du plan local d'urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de de révision n°2 plan local d'urbanisme en cours.

Vu la délibération en date du 29 mars 2022 prescrivant la révision « allégée » du plan local d'urbanisme ;

Vu le projet de révision n°2 du plan local d'urbanisme en cours d'élaboration et notamment le rapport de présentation, le document graphique, le règlement, l'orientation d'aménagement et de programmation et les annexes ;

Vu la phase de concertation menée du 30 mars 2022 au 20 juillet 2022,

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme en cours d'élaboration est prêt à être transmis pour une réunion conjointe avec les personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes et aux EPCI directement intéressés ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARRETE le projet de révision n° 2 du plan local d'urbanisme en cours d'élaboration de la commune de Longlaville tel qu'il est annexé à la présente ;

TIRE le bilan suivant de la concertation :

Les modalités de concertation ont été établies dans la délibération du 29 mars 2022 prescrivant la révision n°2 du plan local d'urbanisme :

- Diffusion de l'information aux habitants dans le bulletin municipal distribué dans tous les foyers de la commune
- Organisation d'une réunion publique

#### **Déroulement de la concertation**

La délibération prescrivant la révision du PLU a été affichée en mairie le 19 avril 2022. La commune a diffusé un article de presse dans le Républicain Lorrain du 20 juin pour informer les habitants d'une réunion publique qui s'est tenue le 24 juin. Un flyer a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la ville.

La réunion publique a eu lieu le 24 juin 2022 à 18h30 à l'Espace Culturel Jean Ferrat au parc Jacques Duclos à Longlaville : cette réunion a permis aux représentants de Carbios de présenter aux habitants, élus et acteurs locaux, sa technologie et son implantation sur le site. L'agence d'urbanisme Lorraine Nord – AGAPE représentée par M MATUSAC a présenté le dossier de révision du PLU de Longlaville. Entre 50 à 70 personnes ont assisté à la réunion. Plusieurs questions ont été posées sur la technologie du projet et ses impacts environnementaux (nuisances sonores, risques de pollution...)

A l'issue de la réunion un moment d'échange et de convivialité a été organisé.

L'information a également été diffusée aux habitants dans le bulletin municipal « la Gazette » n°3 de juin 2022 et sur les réseaux sociaux (Facebook).

#### **Autres consultations :**

Au cours de l'élaboration du dossier du PLU, plusieurs réunions et échanges ont eu lieu avec la société CARBIOS, les services de la Sous-Préfecture, la DDT54, le Conseil Départemental 54 et la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy pour affiner le dossier.

#### **Bilan de la concertation**

Les modalités de concertation ont été respectées. Le bilan global de la concertation peut être considéré comme positif. Il a permis de faire avancer le dossier de révision du PLU. La présence de nombreux habitants, élus et acteurs locaux lors de la réunion publique témoigne de la bonne publicité réalisée par la collectivité et de l'intérêt que le territoire porte au projet.

Le projet de révision du plan local d'urbanisme arrêté sera communiqué pour avis :

- A l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du plan local

- d'urbanisme ;
- Aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
  - Aux présidents d'associations agréées qui en ont fait la demande.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare que les formalités d'affichage prescrites par les articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales ont été accomplies ;

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération. Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme, LONGLAVILLE, le 20 juillet deux mille vingt-deux.



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Hamdi TOUDMA", written over a faint, illegible stamp or background.

Hamdi TOUDMA